



## **Carte scolaire 2017 2<sup>ème</sup> phase**

### **Compte-rendu du CTSD du 31 mai 2017**

---

#### **SOMMAIRE :**

- 1. Carte scolaire : extrait déclaration FO (p 1)**
- 2. CP à 12 en REP + (p 2)**
- 3. TRS (p 3)**
- 4. Indemnités Péri-Educatives IPE (p 3)**

**1. FO :** Concernant la carte scolaire, le département a une dotation de 125 postes et une prévision d'effectifs de 1614 élèves. Nous constatons que les seuils ouverture-fermeture déjà trop élevés demeurent.

Lors de la 1<sup>ère</sup> phase, vous avez décidé 32,5 fermetures et 12 blocages soit 44,5 fermetures et blocages de classes, pour 68,5 ouvertures. Le différentiel ouvertures/fermetures est de 24 soit une ouverture pour 67,25 élèves. Vous proposez pour ce projet 32,5 ouvertures et levées de blocages contre 12 fermetures soit + 20,5 ouvertures. Si la carte scolaire en reste là (hors CP de REP +) nous aurons un bilan de + 44,5 classes soit une ouverture pour 36,27 élèves supplémentaires.

Les conditions de travail des enseignants deviennent de plus en plus difficiles chaque année.

Nous vous demandons de répondre dès aujourd'hui favorablement à toutes les équipes qui demandent une ouverture ou refusent une fermeture, demandes que nous porterons à votre connaissance au cours de la séance.

Nous vous demandons également de prononcer des ouvertures définitives dès aujourd'hui afin que les collègues puissent être nommés sur ces classes avant les vacances. Ils pourront ainsi prendre contact avec les équipes, savoir quel niveau ils auront, commencer à préparer leur travail, faire les commandes de matériel leur convenant, etc... Les équipes seraient ainsi au complet pour commencer à fonctionner ensemble, faire la répartition des classes et préparer la rentrée sereinement.

Pour le bon fonctionnement des écoles, la plus grande partie de la dotation doit se traduire en ouvertures de classes dès la première phase. Cette année le différentiel ouvertures/fermetures de classes (en comptant les CP de REP +) ne représente que 41,2 % de la dotation.

A ce jour, il faudrait ouvrir 64,5 classes supplémentaires pour que les classes ouvertes le soient par tranches de 25 élèves.

Monsieur le Ministre, ancien directeur général de la DGESCO, ancien recteur de Créteil, rappelle par sa mesure que la baisse des effectifs est un moyen fort pour faciliter les apprentissages. C'est ce qu'a toujours revendiqué Force Ouvrière, en demandant pas plus de 25 élèves par classe, dans toutes les classes.

Concernant le handicap et les élèves à troubles du comportement, FO condamne la politique de démantèlement de l'enseignement spécialisé et de ses structures sous prétexte d'inclusion ou de remplacement de structures par des « dispositifs ». La politique d'inclusion scolaire ne peut constituer un objectif en soi. Elle n'est légitime que dans sa capacité à permettre la réussite scolaire de l'élève. Le constat sur le terrain est accablant : son principal résultat est d'aggraver les difficultés des élèves et des enseignants.

Force Ouvrière milite en faveur de la pleine et entière intégration sociale et scolaire des personnes handicapées dès leur plus jeune âge dans l'école de la république puis dans l'emploi, dans les meilleures conditions possibles pour tous. Cela ne signifie pas pour autant que tous les adultes handicapés doivent travailler en milieu ordinaire de travail. Le secteur du travail protégé et adapté est un facteur indispensable pour l'intégration des travailleurs handicapés. Cela ne signifie pas non plus que tous les enfants handicapés

doivent être accueillis en classe ordinaire ou en établissement scolaire ordinaire.

Pour FO l'essentiel est de répondre aux besoins des personnes handicapées, adultes comme enfants, par un accompagnement adapté, et par la compensation nécessaire.

Il faut donc une volonté politique, de l'organisation et des moyens.

La réussite de la scolarisation des enfants handicapés passe par un examen au cas par cas, par des professionnels qualifiés, et par la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires.

La décision du tribunal administratif rappelant le droit à l'éducation pour tous les enfants du territoire rend urgent le renforcement de l'enseignement spécialisé.

#### FO revendique :

- une baisse significative des seuils d'ouverture et réaffirme qu'il faut ouvrir toutes les classes nécessaires pour qu'il n'y ait plus une classe à plus de 25 élèves et 20 en REP.
- la prise en compte dans les effectifs des élèves de moins de 3 ans lorsqu'ils sont accueillis
- la création des postes de titulaires remplaçants nécessaires pour garantir le remplacement effectif des enseignants tout au long de l'année
- le rétablissement des postes de Rased
- aucune ULIS à plus de 12 élèves et la prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs puisqu'ils sont inclus dans les classes régulièrement
- des ouvertures de classes pour les élèves non francophones
- le renforcement des décharges de direction partout où c'est nécessaire
- le rétablissement et l'augmentation des moyens pour les établissements spécialisés afin que tous les élèves qui en ont besoin puissent bénéficier d'un enseignement et de soins adaptés

Il est urgent de mettre fin aux politiques d'austérité suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement.

**2. FO :** Concernant le dédoublement des classes de CP en REP +, le Snudi FO n'est pas opposé à cette mesure à condition qu'elle se fasse dans le respect des collègues et des équipes. Or, cette réforme se fait dans l'urgence et la précipitation, sans que les postes budgétaires n'aient été débloqués, ce qui conduit à détourner des moyens déjà insuffisants en supprimant les postes de 22 collègues du jour au lendemain et après la première phase du mouvement. La mise en œuvre de cette réforme nécessite l'attribution de moyens financiers. Elle se fait aussi sans que la problématique des locaux n'ait été pensée en amont, ce qui amène à trouver des solutions bancales et insatisfaisantes.

Pour les REP, nous demandons la fin de la discrimination des écoles REP de Toulouse qui ne bénéficient pas des mêmes moyens que les autres.

**IA :** Je supprime 22 PDMQDC et je crée entre 6 et 8 postes pour mettre en place la mesure des CP à 12 en REP +. Il reste encore 42,5 PDMQDC dans le département.

Ces moyens supplémentaires dans les écoles permettront des échanges de service, des groupes de compétences d'élèves, des polyvalences d'équipes, des co-interventions.

Pour les locaux, on regardera école par école ce qui est possible. S'il n'y a pas de local on pourra mettre en place un « dispositif ».

Il y aura une réunion avec tous les directeurs concernés en ma présence et peut-être celle de la rectrice.

Une information sera également faite aux familles.

Une annonce ministérielle peut différer de la vérité pédagogique.

Le conseil des maîtres donnera son avis sur la répartition des classes et le directeur décidera de la répartition.

Je souhaite que les ex-PDMQDC qui resteront sur leur école prennent les CP car l'expérience doit primer.

Il pourra y avoir des CP à 8 ou 9, d'autres à 13 ou 14. C'est le démarrage, on régulera.

Je confirme que je ne fermerai pas de classe en septembre.

